

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000008 – AMR 51/02/00

Informations complémentaires sur l'EXTRA 177/99 (AMR 51/210/99 du 14 décembre 1999)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

ÉTATS-UNIS
(TEXAS)

John Paul Penry, 43 ans

Londres, le 5 janvier 2000

John Paul Penry s'est vu accorder un sursis par la cour fédérale d'appel du cinquième circuit, qui a prévu pour le 10 février 2000 une audience au cours de laquelle les parties pourront exposer oralement leurs arguments sur le cas de cet homme. Le danger d'exécution imminente qui pesait sur ce dernier a donc été écarté.

John Paul Penry a été condamné à mort une première fois en 1980, puis une seconde en 1990, pour le meurtre de Pamela Moseley Carpenter, tuée en 1979. Cet homme souffre de graves déficiences mentales et a été cruellement torturé et maltraité pendant son enfance.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes pour le moment. Si une nouvelle date d'exécution était fixée pour John Paul Penry, ils en seraient toutefois immédiatement informés. Merci beaucoup à tous ceux qui sont intervenus en sa faveur.

.a version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -